

Évaluation et traitement des enfants victimes et présumées victimes de violences sexuelles, physiques et d'un abus psychologique spécifique : l'aliénation parentale

DESCRIPTION

L'évaluation d'une allégation d'abus est une tâche extrêmement ardue, surtout s'il s'agit d'une allégation de victimisation sexuelle. Les outils cliniques usuels sont d'habitude de peu de valeur pour valider une allégation. La parole de l'enfant est essentielle et celle-ci doit être recueillie de façon respectueuse et rigoureuse. Elle doit également être évaluée quant à sa valeur probante. Et si l'abus est avéré, l'évaluation doit se centrer sur les besoins de réparation et développementaux spécifiques à chaque enfant. Ceci est également vrai en ce qui a trait au traitement de l'enfant abusé. Des techniques stéréotypées et généralisées sont d'habitude à éviter puisque chaque victime a ses propres besoins et stratégies de réparation.

OBJECTIFS

- Connaître la valeur probante de différents types de dévoilement.
- Connaître les méthodologies adéquates pour valider une allégation d'abus.
- Connaître la méthodologie pour interroger un enfant présumé victime d'abus.
- Connaître des méthodologies d'évaluation de la crédibilité de la parole de l'enfant.
- Apprendre comment faire l'évaluation d'un enfant dont la victimisation est avérée.
- Connaître les séquelles d'un abus.
- Apprendre à développer des stratégies thérapeutiques avec l'enfant abusé.
- Apprendre à éviter les dérapages d'un acharnement thérapeutique.
- Connaître les stratégies préventives en matière d'abus sexuel.

PUBLIC CONCERNÉ

Psychologues, psychiatres, travailleurs sociaux, avocats, magistrats, policiers, étudiants

MODALITÉS

Cours magistraux, échanges et discussions.
2 journées de 9 h 00 à 17 h 00.

INTERVENANT

Hubert Van Gijseghem, Ph.D.

Psychologue et expert psycholégal

Professeur titulaire retraité de l'Université de Montréal

CONTENU

1 - L'ÉVALUATION

a) Évaluation d'une présumée victime

- Prévalence des abus
- Taux de dévoilement
- Inquiétudes créées par la disparité entre prévalence et dévoilement.
- Tentatives de détection indirecte (si pas de dévoilement préalable)
 - le corps de l'enfant (preuves médicales)
 - les indicateurs comportementaux
 - les tests psychologiques et autres outils d'évaluation
 - les "évidences" psychothérapeutiques
 - différence entre "réalité psychologique" et "réalité historique"
- La parole de l'enfant
 - trois types de dévoilement
 - le signalement
- La préhistoire de l'investigation
- Les grands écueils de la parole sollicitée
 - le biais de confirmation ou "l'effet Rosenthal"
 - recherches sur la suggestibilité de l'enfant
- L'adoption des "protocoles" d'entretien non-suggestif.
- Principes de base de l'entretien
- L'évaluation de la crédibilité de la déclaration
- Autres considérations importantes pour évaluer la crédibilité (langage, savoir, l'affect, etc.)

b) Évaluation d'une victime avérée

- La notion du "trauma"
- Ce que l'on sait des conséquences ou séquelles
 - facteurs médiateurs
 - notions de "l'après-coup"
 - études rétrospectives et longitudinales
 - proposition théorique
- Objectifs de l'évaluation
 - déterminer les pistes d'intervention
 - poursuites au Civil
- Outils de l'évaluation

2 - TRAITEMENT

- Les dérapages dus au désir de validation d'un dévoilement dans la thérapie
- Les dangers de l'acharnement thérapeutique
- Les dangers d'une pratique standardisée et généralisée
- L'expérience traumatique n'est pas un diagnostic
- Le danger de l'incitation à la parole
- Réflexions théoriques
- Recherches sur les effets positifs et négatifs de la thérapie
- Quelle thérapie ?
- Les "souvenirs retrouvés"
- La prévention en matière d'abus sexuel

3 - Un cas spécifique d'abus psychologique : l'aliénation parentale

- L'évaluation (diagnostic)
- Les séquelles
- Les remèdes

Ce stage s'inscrit dans le parcours Criminologie. Une réduction supplémentaire de 10% est appliquée pour l'inscription à 2 stages du parcours (ou de 15% pour 3 stages).

Un certificat de formation sera délivré en fin de stage.

Ce stage est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Organismes - Institutions
Inscription individuelle - 20 %

800 €